

**Mémoire de
M. Serge Giard**

Dans le cadre de la consultation sur la migration des
sections
de la Chambre de sécurité financière

Soumis le 4 septembre 2014

Bonjour

La CSF n'a pas à subventionner et en plus pendant 3 ans la corporation. Elle devrait donner tout l'argent d'un coup et se dissocier à 100%. Elle est en conflit d'intérêts.

merci

Serge Giard
Conseiller en sécurité financière
PLANI-GESTION Serge Giard inc.